



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « MAC SST » avec NCO Formations globales pour :

- madame GILLET Maude,
- monsieur BARBIER David,
- monsieur PAULE Alexandre,
- monsieur PERRAUD Xavier,
- monsieur GUIFFIER Franck,
- monsieur RICHARD Cyril,
- madame LECOUR Audrey,
- monsieur MARQUEZ Stéphane,
- madame VARIOT Gaëlle,
- madame SAVIN Christelle,

le 4 avril 2025, pour un montant de 720,00 € net.

Fait à Jonzac,

Le **05 MARS 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU